



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :
Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Soumission par télécopieur:

1-866-246-6893

Soumission par courriel: soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne seront pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

REVISION 002 TO A INVITATION TO TENDER

MODIFICATION 002 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
l'Agence Parcs Canada
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc national Banff	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-20-0448/A	Date : 6 avril 2021
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 1480	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-21-00949500	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 15 avril 2021	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Rebecca Chen	
Telephone No. - N° de telephone : (587) 439-3529	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893
Email Address – Courriel : rebecca.chen2@canada.ca	
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : See Herein – Voir ici	
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	
Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 002

La présente modification vise à diffuser des présences à la visite des lieux, à diffuser des questions et réponses et à apporter des modifications au dossier d'appel d'offres.

A. Présences à la visite des lieux

Vendeur	Nom du représentant
Champion Concrete Cutting	Denis Lussier
Industra Construction Corp	Aiden Wong and Michael Unyuen
BMP Mechanical	Chase Kozak
Alpha Construction	Karsten Priess
Chandos Construction	James Edighoffer
Balzer's Canada Inc	Steve Proskurniak
Simpson Industrial Services	Jim Simpson and Nick Schefter
Chamco	Shawn Oneill
Kelsey Pipelines	Richard Clunie
Trotter & Morton	Ryan Kallis and Ian Paterson
Graham Construction	Tyler Krug-Wilson and Michael Winder
Sure-form Contracting	Ryan Maloney
Maple Reinders	Michael Kordos and Darija Svilar
Vac Attack	Denis Smits
Karlin Group	Jeremy Rautiainen
Montgomery Power Management	John Montgomery
Mikes Electric	Chuck Carlson
Element Land Surveys	James Durant
Mequipco	Gareth Wright
North American Construction	Tim Frank
Ramtech	Alex Simon
Proform Precast	John Third
Goldbar Contractors	Harold Page
Everest Construction Management	Coleton Derochie
Building Works	Ryan Nagy

B. Questions et réponses

- Q1. Combien de temps les ouvrages de dérivation peuvent-ils être mis hors service ou contournés pour l'installation de la nouvelle grille et du nouveau compacteur à déchets?
- R1. Le canal de dérivation des ouvrages de dérivation peut être utilisé pendant une période allant jusqu'à deux semaines pendant l'installation et la mise en service de la grille et du compacteur à déchets.

Pour l'installation de la grille, veuillez suivre sans faute les étapes suivantes :

- i. Isoler le canal de dérivation et le drainer
- ii. Installer une grille à barreaux de 25 mm dans le canal de dérivation
- iii. Ouvrir le canal de dérivation pour l'écoulement et s'assurer qu'il est fonctionnel à plusieurs niveaux d'écoulement
- iv. Isoler le canal de dégrillage, le drainer et s'assurer qu'il est étanche
- v. Démonter et enlever la grille existante
- vi. Installer le nouveau grillage mécanique fin, le compacteur à déchets et les PCL;
- vii. Fournir les extrémités des câbles électriques et de mesure pour tout l'équipement
- viii. Tester à sec la nouvelle grille et le nouveau compacteur
- ix. Ouvrir le canal de dégrillage pour l'écoulement et commencer le processus de mise en service
- x. Isoler le canal de dérivation de l'écoulement

Q2. Comment fonctionnera la dérivation des ouvrages de dérivation lorsque le nouvel équipement sera en cours d'installation? Quelle est la plage de débits d'écoulement prévue?

R2. Le canal de dérivation est parallèle au canal de dégrillage dans le bâtiment des ouvrages de dérivation et peut être utilisé pour dériver les eaux d'égout brutes lors de l'installation du nouvel équipement. Il y a des vannes manuelles et des goulottes de vannes dans le canal de dégrillage et le canal de dérivation. L'entrepreneur doit confirmer l'état des installations et prendre des mesures pour rendre l'isolation étanche pour les travaux.

Q3. Peut-on retirer la tuyauterie d'aération existante dans un bioréacteur lors de la restauration du béton?

R3. a) C'est à l'entrepreneur de décider. La tuyauterie et les dispositifs d'aération, y compris les diffuseurs, doivent être protégés correctement contre les dommages. L'entrepreneur doit remplacer par des unités neuves toute tuyauterie et tout diffuseur endommagés, sans frais supplémentaires pour le propriétaire.

b) Si l'entrepreneur choisit de retirer la tuyauterie d'aération et les diffuseurs, il devra les réinstaller selon les instructions d'installation de l'équipementier (précisions à venir).

c) Le niveau des diffuseurs doit être confirmé et un test d'étanchéité doit être effectué par l'entrepreneur après la réinstallation du système d'aération en remplissant ce dernier d'eau propre (eau de service ou eaux résiduelles de lavoir si un remplissage rapide est nécessaire).

L'entrepreneur sera responsable de tout raccordement de tuyauterie ou de tout pompage, le cas échéant.

d) Test d'étanchéité et de mise à niveau :

- i. Inonder chaque cellule avec de l'eau propre jusqu'au sommet des diffuseurs. Vérifier le niveau des diffuseurs pour s'assurer qu'ils sont à la même hauteur, à \pm 5,0 mm près.
- ii. Inonder les cellules avec de l'eau propre jusqu'à une profondeur de 300 mm au-dessus du sommet des diffuseurs. Mettre en marche un ventilateur et fournir de l'air uniformément à tous les collecteurs. Inspecter visuellement la surface de l'eau en présence de l'ingénieur pour s'assurer que le flux d'air est uniformément

réparti dans une cellule et qu'il n'y a pas de fuite d'air au niveau des raccords de la tuyauterie ou des diffuseurs.

- iii. Colmater toute fuite dans les supports d'éléments, les éléments, la tuyauterie et le reste. Répéter le test jusqu'à ce que l'installation soit exempte de fuite d'air.
- iv. Remplir chaque cellule d'aération en fonctionnement avec de l'eau propre jusqu'à la profondeur nominale de fonctionnement. Régler les débits d'air de la soufflante au maximum et observer pour vérifier s'il y a des fuites.

Q4. Qui est responsable de la vidange, du nettoyage et de la désinfection du bioréacteur pour les travaux de modernisation?

R4. Parcs Canada videra les bioréacteurs. L'entrepreneur est responsable du nettoyage et de la désinfection du bioréacteur pour les travaux de modernisation.

Q5. Que doit-on faire du tuyau d'aération existant après avoir enlevé les coudes (photo ci-dessous)?

R5. Réparer la peinture et installer une bride pleine sur le tuyau d'aération existant à côté du bioréacteur, comme l'illustre la photo ci-dessous.

Q6. L'entrepreneur doit-il fournir l'enceinte du système d'élimination des odeurs à la place du fournisseur?

R6. Il est acceptable que l'entrepreneur fournisse l'enceinte conformément aux spécifications de l'équipementier.

Q7. Fournir et installer les vannes de commande du débit d'air de procédé (FCV-11, 12, 13, 21, 22, 23) selon les spécifications du DV1- Obturateurs à diaphragme de la section 40 92 13.01, diamètre de 75 mm.

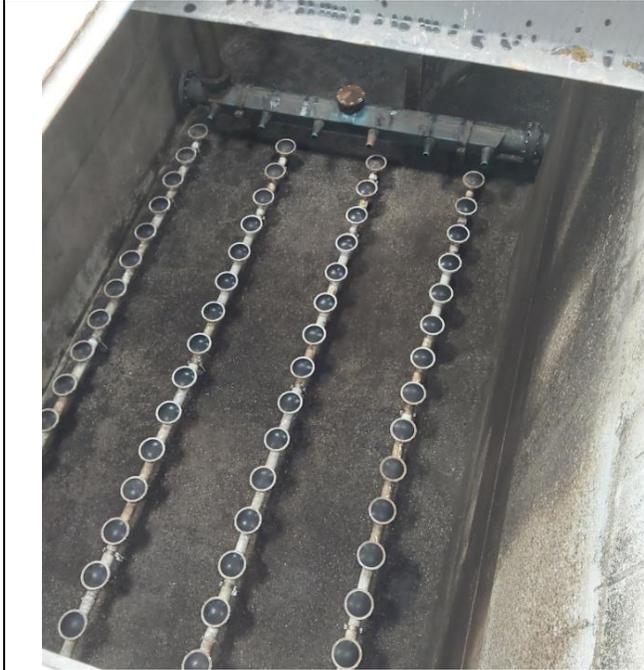
R7. Ajouter la NOTE 7 au dessin 2.P2-01 : 7. REMOVE EX 150-FR-MS INSIDE BUILDING. FILL THE RESIDUAL PIPE (WALL PENETRATION) WITH NON-SHRINK GROUT.

Q8. Doit-on utiliser du béton projeté ou du coulis Sika pour boucher les trous dans le béton sur les bioréacteurs?

R8. Le coulis Sika devra être utilisé pour boucher les trous. Rendre la surface du trou rugueuse et appliquer un produit de reprise au béton existant.

Q9. Inclure des photos de l'inspection du bioréacteur vide et de l'analyse du carottage du béton.

R9.



Bioréacteur – Photo 1



Bioréacteur – Photo 2



Bioréacteur – Photo 3



Bioréacteur – Photo 4



Bioréacteur – Photo 5



Bioréacteur – Photo 6



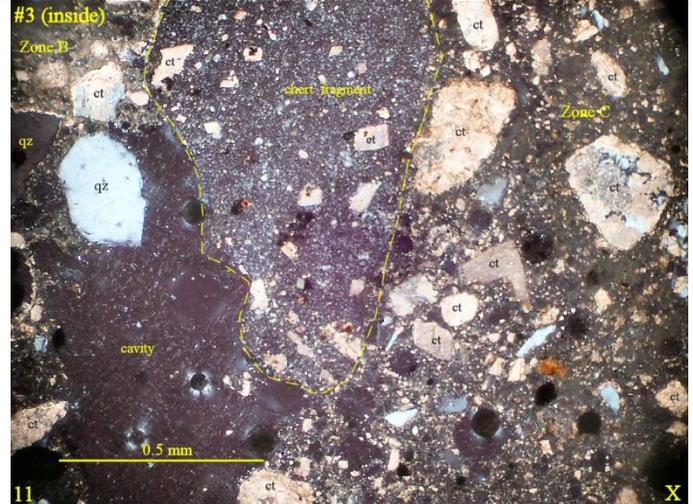
Bioréacteur – Photo 7



Bioréacteur – Photo 8



Bioréacteur – Photo 9



Analyse pétrographique – Photo 10

Q10. Y a-t-il des restrictions concernant le transport de matériaux et d'équipement à travers le camping jusqu'à l'usine de traitement des eaux usées?

R10. Il n'y a aucune restriction. Il y a un accès en surélévation à l'usine à l'est des portes d'accès principales, au besoin.

Q11. Y a-t-il des points d'ancrage techniques préexistants sur les bioréacteurs?

R11. Aucun point d'ancrage technique préexistant n'est connu.

Q12. Où se trouvent la zone de déchargement et la caravane de chantier?

R12. La zone de déchargement et le bureau de chantier seront situés au nord-ouest des bioréacteurs.

Q13. L'alimentation en électricité peut-elle aller de l'usine aux caravanes de chantier?

R13. Oui.

Q14. L'entrepreneur devra-t-il assurer le déneigement du site, ou l'APC s'en chargera-t-elle?

A14. Le déneigement sera effectué par Parcs Canada.

Q15. Quelles sont les heures de travail quotidiennes autorisées? Est-ce de 7 h à 16 h? Est-il permis de faire des heures supplémentaires ou de travailler la fin de semaine?

A15. Les heures de travail sont de 8 h à 20 h, tous les jours. Le travail sera autorisé les fins de semaine et les longues fins de semaine, mais la circulation devra être réduite au minimum ces jours-là.

Q16. Où se trouve le disjoncteur du boîtier moulé n° 3 qui alimente le disjoncteur du boîtier moulé n° 1?

A16. Il est situé dans le bâtiment pour le groupe électrogène.

Q17. Un *Certificate of Recognition Equivalency Letter (COREL)* émis par l'*Alberta Construction Safety Association* sera-t-il acceptable?

A17. Oui, c'est acceptable. Cependant, le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entrepreneur devra pouvoir être vérifié par un vérificateur certifié pour s'assurer qu'il satisfait aux exigences de l'*Alberta Occupational Health and Safety*.

- Q18. D'après l'expérience acquise dans le cadre de projets similaires et après un examen approfondi des documents, nous ne croyons pas que la date d'achèvement du 31 mars 2022 soit réalisable compte tenu, entre autres, du processus d'examen des dessins d'atelier, du délai de livraison de l'équipement, des activités de construction et de l'échelonnement des travaux requis pour un projet de cette ampleur. Veuillez examiner ces éléments et confirmer si la date peut être reportée au 31 août 2022.
- A18. La date d'achèvement au-delà du 31 mars 2022 dépend de l'exercice financier de l'APC après cette date. Il est raisonnable de reporter la date d'achèvement au 31 août 2022; voir la révision ci-dessous.
- Q19. La note 3 du dessin 2.P2-01 indique qu'il est possible que de l'amiante ait été utilisée pour la structure existante; cependant, aucun rapport sur les matières dangereuses n'a été fourni. Veuillez confirmer que l'entrepreneur doit présumer qu'il n'y a pas de matières dangereuses aux fins de l'appel d'offres.
- R19. L'entrepreneur doit inclure dans son prix les coûts d'une inspection des matières dangereuses, de l'échantillonnage et des tests en laboratoire.
- Q20. Sur le dessin 1.P2-01, la fin de 50-DR-PVC renvoie au dessin 1.E0-00 pour le détail. Le dessin 1.E0-00 est une légende de symboles pour l'installation électrique. Veuillez clarifier.
- R20. La flèche pointe vers la canalisation multitubulaire souterraine, et non vers 50-DR-PVC. Ce commentaire pourrait être supprimé du dessin 1.P2-01. Ce commentaire n'a aucune pertinence ici.
- Q21. Sur le dessin 1.P2-01 de la photo 1, l'étiquette « connect to septage tank » renvoie au Détail 1 sur le dessin 8.P4-04, qui n'est pas applicable. Veuillez clarifier.
- R21. Remplacer la note par « CONNECT TO SEPTAGE TANK ». SEE DETAIL 4 ON 8.P4-04 FOR PIPE PENETRATION. NO METAL RING AND STOP FLANGE REQUIRED”
- Q22. L'article 2.1.8 de la section 44 43 33.02 stipule que la grille à barreaux doit provenir du même fabricant que celui du dégrilleur, mais les fabricants approuvés ne sont pas les mêmes pour les deux. Veuillez préciser s'ils peuvent provenir de fabricants différents.
- R22. Supprimer les clauses 2.4.3 et 2.4.4 de la section 44 43 33.11. Remplacer par : 2.4.3 Ouvrages de dérivation
- Q23. Sur le dessin 3.P2-01, un tuyau de 250 mm pour l'air vicié alors qu'un tuyau de 300 mm est montré sortant du bioréacteur sur le dessin 1.P2-01. Veuillez confirmer la taille du tuyau.
- R23. Le diamètre du tuyau pour l'air vicié sortant du bioréacteur est de 250 mm. La taille du tuyau augmente à 300 mm avant le raccord en T du tuyau pour l'air vicié du bâtiment des ouvrages de dérivation.
- Q24. La norme ISS-FCV-1 stipule que la température nominale doit être comprise entre -40 C et +60 C. La section 40 93 01/2.3.3.8 indique que la température doit être comprise entre -40 C et +40 C. Nous aimerions clarifier quelle température nominale a la priorité.
- R24. Fournir le produit avec une température nominale de -40 C à +60 C.
- Q25. Pour l'article 2.2 de la rubrique D. Ventilateur / Pompe / Bâtiment des répartiteurs / Alun du tableau des prix combinés, on mentionne deux (2) portes étanches et des ferrures à ressort dans le couloir. Les seules portes indiquées sur les dessins sont quatre (4) portes au bâtiment des ouvrages de dérivation. Veuillez préciser de quelles portes il s'agit.
- R25. Il s'agit des portes situées à chaque extrémité de la passerelle couverte entre le bâtiment des ouvrages de dérivation et le bâtiment des soufflantes. Ajouter le groupe de matériel 5 et le ferme-porte SRI-421-PCTB-EN 689 aux portes EX20a et EX20b.
-

- Q26. La note de réparation suggérée du dessin 3.S4-01, Détail 2, Type I indique ceci : « revêtement par pulvérisation d'un matériau résistant aux sulfates et aux acides doux ». S'agit-il du Sika 225, 223 ou d'un autre produit? Veuillez clarifier.
- R26. La note devrait être mise à jour pour indiquer « SPRAY APPLIED OVERLAY REPAIR MORTAR ».
- Q27. Veuillez fournir le détail de l'ouvrage fini des panneaux creux préfabriqués existants pour les bioréacteurs. Cette information est requise pour la démolition proposée.
- R27. Veuillez vous reporter aux dessins SM-4 et SM-5 de l'ensemble de dessins de l'ouvrage fini de 1984.
- Q28. Le dessin 3.P2-01 indique des capsules à vis pour les orifices pour échantillons, alors que le dessin 3.P2-02 indique plutôt des capsules à charnière à encliqueter. Veuillez clarifier.
- R28. Les capsules à charnière à encliqueter doivent être utilisées pour les orifices pour échantillons.
- Q29. Le dessin 3.A1-01 porte l'étiquette « new galvanized 42 dia. Guardrail, paint to match existing », mais il n'est pas recommandé de peindre sur de l'acier récemment galvanisé. Veuillez préciser si la glissière de sécurité peut être simplement galvanisée et non peinte.
- R29. La peinture n'est pas nécessaire.
- Q30. Le dessin 3.S2-01 montre des lignes foncées étiquetées « Partial height walls », ainsi que « 1000 wide trench » et « Thickening at top of wall for guard rail attachment ». Veuillez préciser si ces éléments du bioréacteur sont existants ou nouveaux, car aucun détail structurel n'est fourni.
- R30. Tous les éléments notés sont existants :
- « Partial height walls »
 - « 1000 wide trench » : Se reporter au Détail E et F/SM-6 de l'ensemble des dessins d'ouvrage fini de 1984.
 - « Thickening at top of wall » : Se reporter aux détails 7 et 10/3.S4-01 pour la fixation de la glissière de sécurité montrant l'épaississement du bord.
- Q31. L'article 1.1.2 de la section 13 34 23 Structures préfabriquées renvoie à des normes telles que Rainscreen Principle, CNRC, ASHRAE 90.1. Celles-ci ne s'appliqueraient pas à un bâtiment préfabriqué à ossature autonome destiné à loger l'équipement du système de biofiltre. Veuillez confirmer.
- R31. Le bâtiment doit répondre aux exigences de la partie 2 de la section 13 34 23, sans s'y limiter. Les bâtiments préfabriqués à ossature autonome doivent répondre à ces exigences.
- Q32. Article 2.4.1 – Capacités et performances de la section 46 33 42 – Pompes de dosage chimique à diaphragme : veuillez confirmer si la plage de réduction de 1000:1 est une faute de frappe. Devrait-elle être de 10:1?
- R32. La plage de réduction totale de 1000:1 est correcte.
- Q33. Section 46 33 42 – Pompes de dosage chimique à diaphragme : quel type d'espace est requis autour de l'équipement pour l'entretien et l'accès?
- R33. Normalement, un espace de travail de 750 mm devant l'équipement est nécessaire pour l'entretien et l'accès.
- Q34. Section 46 33 42 – Pompes de dosage chimique à diaphragme : pour les pompes de transfert, l'utilisation d'une pompe à diaphragme Milton Roy n'est peut-être pas la meilleure option. Le propriétaire approuverait-il l'utilisation d'une pompe à mouvement alternatif ou à vis à la place?
- R34. Il est préférable d'utiliser des pompes de même type pour faciliter le fonctionnement et l'entretien. D'autres types de pompes provenant des fabricants énumérés seront considérés pour approbation après l'attribution du contrat.
-

Q35. En raison du volume de renseignements requis à la clôture de l'appel d'offres, dont l'inclusion des prix unitaires dans le Tableau des prix combinés de l'annexe 1. Nous demandons respectueusement à Parcs Canada de fournir un document électronique remplissable pour faciliter la soumission d'une offre.

R35. Oui, voir la version Microsoft Word du tableau des prix ci-jointe.

C. Modification du dossier d'appel d'offres

Dans : IS 20-0448: FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

Supprimer : SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 31 mars 2021.

Remplacer par : SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 31 aout 2021.

Dans : IS 20-0448 - APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION (SOUMISSION 1)

Les soumissionnaires peuvent présenter des exemples de projets antérieurs portant sur des usines de traitement des eaux usées ou des usines de traitement de l'eau, et leur expérience sera jugée acceptable. Tous les renvois aux projets d'usines de traitement des eaux usées dans l'**ANNEXE 3 –**

FORMULAIRE DE QUALIFICATION (SOUMISSION 1) doivent être mis à jour pour inclure également les usines de traitement de l'eau.

Dans : DSP2_20-0448

Ajouter : APPENDIX 1 - COMBINED PRICE FORM ITT 20-0448 (Microsoft Word)

Ajouter : DWG_Lake Louise WWTP 1984 As-Built Drawings SM4_SM5 AND SM6

Dans : Drawing 2.P2-01

Ajouter : Note 7 REMOVE EX 150-FR-MS INSIDE BUILDING. FILL THE RESIDUAL PIPE (WALL PENETRATION) WITH NON-SHRINK GROUT.

Dans : Drawing 1.P2-01 Photo 1, the label "connect to septage tank" refers to Detail 1 on 8.P4-04 which is not applicable. Please clarify.

Remplacer par : "CONNECT TO SEPTAGE TANK. SEE DETAIL 4 ON 8.P4-04 FOR PIPE PENETRATION. NO METAL RING AND STOP FLANGE REQUIRED"

Dans : Drawing 3.S4-01 Detail 2 Type I Proposed Repair notes

Supprimer : "SPRAY APPLIED OVERLAY OF SULFATE & MILD ACID RESISTANT MATERIAL".

Remplacer par : "SPRAY APPLIED OVERLAY REPAIR MORTOR".

Dans : Specifications Section 44 43 33 .11

Supprimer : Clause 2.4.3 and 2.4.4

Remplacer par : 2.4.3 Headworks

Dans : Section 40 93 01 / 2.3.3.8

Supprimer : -40C to +40C

Remplacer par : 40C to +60C

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.